



Succession d'un bail commerciale

Par **KROMER**, le **15/04/2008** à **19:07**

JE VIENS D'HERITER D'UN FOND DE COMMERCE QUI ARRIVE EN FIN DE BAIL ET J'AIMERAI SAVOIR SI IL M'ETAIS POSSIBLE D'AUGMENTER LE LOYER (QUI POUR LE MOMENT EST TRES FAIBLE) VU QU'IL Y A CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE.rnIL S'AGIT D'UNE MAISON COMPRENANT LE FOND DE COMMERCE UN APPARTEMENT F3 ET D'UN GARAGE.rnLE LOCATAIRE SACHANT QUE LA SUCCESSION N'EST PAS TERMINE NOUS DEMANDE D'AVANCER LE RENOUELEMENT DE BAIL A CES JOURS- CI ALORS QU'IL DEVRAIT AVOIR LIEU AU MOIS D'OCTOBRE.rnAURAI-T-IL EU VENT D'UNE AUGMENTATION POSSIBLE ?

Par **Erwan**, le **17/04/2008** à **21:54**

Bjr, rn rn rnVotre exposé n'est pas clair. rn rn rnIl n'y a pas lieu de renouveler un bail qui n'est pas arrivé à échéance. rn rn rnLes locataires craignent sans doute pour la continuité de leur bail du fait de la succession et veulent se préserver pour les années à venir.